



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle



DG Éducation et culture

Programme pour l'éducation et
la formation tout au long de la vie

Programme de visites d'étude pour spécialistes de l'éducation et de la formation professionnelle 2010/11

Thèmes

1. Des compétences clés pour tous, dont la créativité, le sens de l'innovation et l'esprit d'entreprise

1.1. Description

La recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2006) a défini un cadre combinant les connaissances, compétences et attitudes dont tous les individus ont besoin pour leur épanouissement personnel, la citoyenneté active, l'insertion sociale et l'emploi. Il s'agit d'un outil de référence sur lequel peuvent s'appuyer les responsables politiques, les prestataires d'enseignement et de formation, les employeurs et les apprenants.

Les compétences clés sont une priorité pour tous les groupes d'âge. Les jeunes doivent avoir acquis des compétences clés à la fin de leur éducation et formation initiales pour être suffisamment préparés à la vie adulte et dotés de moyens de base appropriés pour l'enseignement ultérieur et la vie professionnelle. Les adultes doivent développer et actualiser leurs compétences clés tout au long de leur vie afin de s'adapter aisément à un environnement en mutation rapide.

Les compétences clés sont les suivantes: communication dans la langue maternelle, communication dans une langue étrangère, culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies, culture numérique, capacité d'apprendre à apprendre, compétences sociales et civiques, sens de l'initiative et esprit d'entreprise, sensibilité et expression culturelles.

Le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») ⁽¹⁾ a renforcé la nécessité pour tout individu d'acquérir des compétences clés, en l'énonçant parmi les objectifs stratégiques visant à encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

L'Année européenne de la créativité et de l'innovation (2009) vise à mieux faire connaître l'importance de la créativité et de l'innovation pour le développement personnel, social et économique.

Les participants aux visites d'étude sur ce thème se familiariseront avec les mesures prises par les pays participants en vue de développer les compétences clés des jeunes et des adultes et de promouvoir les approches créatives et innovantes dans l'éducation et la formation, mesures parmi lesquelles figurent entre autres:

- (a) des politiques locales, régionales et nationales visant à relever le niveau des compétences clés et à promouvoir la créativité et l'innovation;
- (b) des réformes nationales des programmes ou des évolutions régionales et locales des programmes scolaires;
- (c) des initiatives et projets spécifiques destinés à promouvoir le développement des compétences clés, la créativité et l'innovation;
- (d) de nouvelles approches de l'organisation de l'apprentissage et de l'enseignement;
- (e) des méthodes, des environnements d'apprentissage, du matériel pédagogique ou des techniques d'évaluation innovants.

1.2. Liste de thèmes pour les visites d'étude

- Consolidation des niveaux d'alphabétisation et de compétences en calcul
- Enseignement et apprentissage des langues
- Apprentissage des mathématiques et des sciences
- Utilisation des TIC dans l'apprentissage
- Développement de l'esprit d'entreprise
- Renforcement de l'éducation interculturelle
- Éducation pour une citoyenneté active et un développement durable
- Développement de la créativité dans l'apprentissage et l'enseignement

⁽¹⁾ Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009: http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845_fr09.pdf

1.3. Mots clés

- Activités périscolaires,
- apprendre à apprendre,
- apprentissage personnalisé,
- approches innovantes,
- communication dans la langue maternelle,
- communication dans une langue étrangère,
- compétences en sciences et technologies,
- compétences sociales et civiques,
- culture mathématique,
- culture numérique,
- éducation à la santé,
- enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE),
- formation des adultes,
- insertion sociale,
- jeunes,
- programmes d'études et de formation,
- sensibilité et expression culturelles,
- suivi des acquis des élèves.

1.4. Sélection de sources sur la politique communautaire

Compétences clés: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/objectives_en.html#basic

Progress towards the Lisbon objectives in education and training – indicators and benchmarks [Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation: indicateurs et références] (2007): http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/progress06/report_en.pdf

Le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA): http://www.pisa.oecd.org/pages/0,2987,en_32252351_32235731_1_1_1_1_1,00.html

The Trends in International Mathematics and Science Study (TIMSS) [Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences]: <http://nces.ed.gov/timss/>

The Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS) [Évaluation internationale sur les compétences en lecture]: <http://nces.ed.gov/Surveys/PIRLS>

Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009: <http://create2009.europa.eu/>

Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845.fr09.pdf>

2. Améliorer l'accès, l'équité, la qualité et l'efficacité dans l'éducation et la formation

2.1. Description

Le programme «Éducation et formation 2010» comprend plusieurs mesures et initiatives visant à réaliser les trois grands objectifs convenus par le Conseil européen de Stockholm, en 2001, pour améliorer les systèmes européens d'éducation et de formation:

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes européens d'éducation et de formation;
- faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation;
- ouvrir les systèmes d'éducation et de formation sur le monde.

Ces objectifs contribuent à leur tour à la réalisation des objectifs européens élargis de la stratégie de Lisbonne sur la croissance économique durable grâce à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale, adoptée en 2000. Malgré plusieurs évolutions positives en matière d'éducation et de formation dans les États membres, la plupart des critères de référence adoptés par le Conseil pour 2010 ne seront pas atteints. En conséquence, le Conseil européen du printemps 2008 a encouragé les États membres à prendre des actions pour réduire substantiellement le nombre de jeunes en rupture scolaire et ne maîtrisant pas bien la lecture. Il a également été demandé aux États membres de prendre des actions pour attirer davantage d'adultes, notamment parmi les personnes peu qualifiées et les travailleurs âgés, vers les structures d'éducation et de formation, pour améliorer les niveaux d'études des apprenants issus de l'immigration ou de groupes défavorisés et pour faciliter la mobilité géographique et la mobilité professionnelle. L'équité, la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation, ainsi que l'accès à ces systèmes, devaient donc être améliorés.

Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation demeure un objectif stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2010. Les conclusions du Conseil relatives au cadre stratégique pour cette coopération (Conseil de l'Union européenne, 2009) soulignent l'importance d'améliorer la gouvernance et l'encadrement des établissements d'enseignement et des organismes de formation et d'élaborer des systèmes efficaces d'assurance de la qualité ⁽²⁾.

L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2010 aura pour objet d'attirer davantage l'attention sur l'exclusion sociale et d'encourager une insertion active. L'une des activités prioritaires sera d'éradiquer les inégalités en matière d'éducation et de formation, en veillant en particulier à répondre aux besoins des personnes souffrant de handicaps, des immigrés, des minorités ethniques et autres groupes ou individus en situation

⁽²⁾ Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009: http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845_fr09.pdf

de vulnérabilité et en prenant en considération les dimensions de l'égalité hommes/femmes et de l'âge (Commission européenne, 2008) ⁽³⁾.

L'accès, l'équité, la qualité et l'efficacité englobent les éléments suivants:

Accès à l'éducation et la formation: l'accès à un enseignement préprimaire est essentiel pour un bon départ dans la vie, car il favorise la sociabilité des enfants et facilite l'apprentissage ultérieur. Il est particulièrement important pour les enfants de familles aux revenus modestes, de minorités ethniques et de migrants.

Les États membres ont introduit des formes alternatives (plus flexibles) d'éducation et de formation, des programmes de la seconde chance, des dispositifs pour informer les parents sur les absences et ont réduit les coûts en fournissant du matériel scolaire gratuit et en assurant la gratuité du transport. Il importe d'assurer une étroite coopération entre les secteurs de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel et les écoles de la seconde chance pour les adultes. Pour les enfants présentant des besoins particuliers, l'accès est de plus en plus considéré comme le fait d'avoir la possibilité de bénéficier d'un enseignement général ou spécialisé, selon que l'un ou l'autre offre les meilleures possibilités d'apprentissage pour un enfant donné. Au niveau de l'enseignement supérieur, la gratuité de l'éducation est déterminante, étant donné que les droits d'inscription peuvent limiter l'accès.

Les États membres devraient développer différentes passerelles dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) vers l'enseignement ultérieur et l'emploi. Ils devraient également améliorer les programmes de formation publics pour les chômeurs et pour les apprenants issus de milieux défavorisés. La qualité et la pertinence de ces programmes peuvent être améliorées en encourageant les partenariats avec les parties prenantes aux niveaux régional et local et en promouvant l'implication du secteur privé.

L'éducation des adultes peut jouer un rôle clé en apportant une réponse à l'exclusion sociale. Les États membres devraient mettre en œuvre des systèmes efficaces d'éducation des adultes qui fournissent aux adultes des compétences clés et augmentent leurs possibilités d'accéder au marché du travail. L'éducation et la formation peuvent contribuer à surmonter les désavantages socio-économiques mais elles peuvent aussi les perpétuer.

Équité: l'égalité des chances de réussite devrait être garantie pour tous les étudiants; la réussite ne devrait pas dépendre de circonstances indépendantes de la volonté de l'élève ou de l'étudiant, telles que la situation financière de la famille, l'éducation des parents ou leur situation professionnelle, la localisation géographique, l'identité ethnique et raciale, le genre et le handicap. En ce qui concerne la scolarité obligatoire, une attention particulière a été apportée à la possibilité d'offrir aux élèves ayant quitté prématurément l'école une «seconde chance» d'apprendre. La formation professionnelle initiale joue un rôle important pour leur intégration dans la société en leur apportant les compétences, les connaissances et les qualifications nécessaires. La plupart des États membres devraient prendre encore davantage

⁽³⁾ Commission européenne (2008). Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) - Document-cadre stratégique - Priorités et orientations pour les activités relatives à l'Année européenne 2010. Bruxelles, 16.11.2008, D(2008): <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=637>

d'initiatives pour réduire le nombre des jeunes quittant l'école prématurément et pour lutter contre l'inégalité découlant des désavantages socio-économiques.

Qualité: il est essentiel de garantir des normes élevées de qualité à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation. *Le renforcement de la qualité* implique d'accroître les capacités des enseignants, directeurs d'établissement, formateurs et responsables de formation et des politiques à établir des liens avec les parents, moderniser les programmes et élargir les activités périscolaires, améliorer les infrastructures et instaurer un environnement basé sur le respect. *Les mécanismes d'assurance qualité* sont importants à tous les niveaux de l'enseignement, y compris l'évaluation des compétences des élèves, les autoévaluations des établissements, les évaluations externes et internes, la transparence et la validation des résultats. Il devient par exemple de plus en plus courant d'impliquer les partenaires sociaux et les acteurs du marché du travail («communautés d'apprentissage») dans les évaluations et la validation des résultats.

Efficacité: les mesures clés visant à améliorer l'efficacité institutionnelle et l'adaptabilité aux exigences de formation et aux besoins du marché du travail en pleine mutation sont les suivantes: décentralisation (y compris les réformes visant à créer de l'espace pour les initiatives éducatives des institutions); déréglementation; suivi des progrès au moyen d'indicateurs de l'efficacité éducative; recensement des pénuries de compétences et anticipation des besoins de compétences. Il est également essentiel de renforcer la culture de l'évaluation dans les systèmes d'enseignement et de formation afin de rechercher comment utiliser (plus) efficacement les ressources (investissements des secteurs public et privé).

Les visites d'étude présenteront les évolutions et les mesures relatives aux éléments suivants:

- (a) développement et mise en œuvre de mesures destinées à améliorer l'accès des groupes défavorisés à l'enseignement et à la formation;
- (b) élaboration et réalisation d'activités favorisant l'équité;
- (c) élaboration et mise en œuvre de mesures visant à accroître la qualité de l'offre d'éducation et de formation;
- (d) évaluation et analyse de l'efficacité des systèmes d'enseignement et de formation.

2.2. Liste de thèmes pour les visites d'étude

- Opportunités d'apprentissage dès le plus jeune âge
- Approches d'apprentissage personnalisées
- Mesures visant à prévenir l'abandon scolaire
- Égalité des chances pour les groupes défavorisés
- Mécanismes d'assurance qualité dans les écoles et établissements de formation
- Mesures visant à améliorer l'efficacité des établissements d'enseignement et de formation

2.3. Mots clés

- Abandons,
- besoins particuliers,
- éducation préprimaire,
- égalité entre les genres,
- évaluation (école ou établissement),
- financement,
- formation des adultes,
- insertion sociale,
- migrants et minorités,
- niveau d'enseignement et de formation,
- orientation tout au long de la vie,
- travailleurs âgés.

2.4. Sélection de sources sur la politique communautaire

Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation:
http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/general_framework/c11095_fr.htm

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: améliorer les compétences pour le XXI^e siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire:
http://ec.europa.eu/education/school21/com425_en.pdf

Progress towards the Lisbon objectives in education and training – indicators and benchmarks [Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation: indicateurs et références] (2007):
http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/progress06/report_en.pdf

Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009:
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845.fr09.pdf>

Eurydice (2009). L'intégration scolaire des enfants immigrants en Europe. Dispositifs en faveur de la communication avec les familles immigrantes et de l'enseignement de la langue d'origine des enfants immigrants:
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/101FR.pdf

Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion 2010:
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=637>

3. Maintenir l'attrait des métiers d'enseignant et de formateur et améliorer la direction des établissements

3.1. Description

Relever la qualité de l'enseignement et de la formation dans les États membres était un objectif important du programme de travail «Éducation et formation 2010». Le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Conseil de l'Union européenne, 2009) ⁽⁴⁾ après 2010 réaffirme la nécessité de dispenser un enseignement de grande qualité et, à cet égard, de proposer aux enseignants une formation initiale adéquate et un développement professionnel continu et de faire de la profession d'enseignant un choix de carrière intéressant.

Les enseignants et les formateurs doivent de plus en plus développer de nouvelles compétences pour faire face aux défis associés à l'autonomie grandissante des établissements d'enseignement et de formation, et des étudiants. De nouvelles compétences sont exigées de la part des enseignants et formateurs, notamment l'utilisation des nouvelles technologies et l'attention pour les besoins d'apprentissage individuels. Or la formation en cours d'emploi pour les enseignants n'est obligatoire que dans 11 États membres.

Les défis croissants auxquels sont confrontés les enseignants sont également dus au stress, et aux comportements agressifs dans la salle de classe, comme cela est mentionné dans le document de travail des services de la Commission «Quelle école pour le 21^e siècle?»; tous ces facteurs ont un impact négatif sur les performances et la satisfaction au travail et peuvent inciter les enseignants à arrêter prématurément d'exercer leur profession.

De nombreux enseignants âgés devraient prendre leur retraite bientôt, ce qui signifie que la profession d'enseignant et l'apprentissage tout au long de la vie doivent être rendus encore plus attrayants, et qu'il faut veiller à recruter de nouveaux enseignants tout en retenant ceux actuellement en poste. Si cette situation met les États membres face à une difficulté (remplacer l'expérience perdue), elle leur offre aussi l'opportunité d'investir dans la formation initiale des nouveaux enseignants et dans la consolidation des compétences des enseignants déjà en poste.

Pour rehausser le niveau de qualité de l'enseignement dans son ensemble, il est également indispensable d'améliorer la qualité de la direction des écoles et de promouvoir la coopération entre les responsables en matière d'éducation. En 2007, le Conseil européen a mis l'accent sur l'importance de l'accès des directions d'école et responsables d'établissement à une formation de qualité élevée. Il est également souhaitable que les responsables en matière d'éducation puissent travailler ensemble pour relever des défis communs posés aux systèmes éducatifs européens.

⁽⁴⁾ Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009: http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845_fr09.pdf

La coopération européenne est régie par un processus volontaire connu en tant que méthode ouverte de coordination. Depuis 2004, des principes communs pour les compétences et les qualifications des enseignants ont été convenus au niveau européen, en attirant l'attention des responsables politiques sur l'importance d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, du développement professionnel continu, de la mobilité des enseignants et des partenariats entre les écoles et les autres institutions. En 2007, le Conseil des ministres a rappelé la nécessité d'améliorer la qualité de la formation des enseignants, de les doter de compétences de direction, et de fournir des moyens qui rendent la profession d'enseignant plus attrayante. Parmi les acteurs concernés par ces développements figurent les institutions responsables de la formation et du recrutement des enseignants, les directeurs d'école et les prestataires de services éducatifs, les organismes responsables de l'habilitation, l'inspection et la qualité des enseignants, les partenaires sociaux (syndicats), ainsi que les responsables politiques locaux et nationaux.

Les visites d'étude présenteront les développements et les mesures destinées à rendre la profession d'enseignant et la formation plus attrayantes, en mettant l'accent sur la direction et la qualité, grâce aux aspects suivants:

- (a) élaboration de programmes visant à recruter et retenir des personnels hautement qualifiés dans toutes les professions de l'enseignement et de la formation;
- (b) renforcement de la qualité et des compétences des responsables des prestataires d'enseignement et de formation;
- (c) développement professionnel continu des enseignants et formateurs;
- (d) initiatives favorisant la mobilité des enseignants et des formateurs.

3.2. Liste de thèmes pour les visites d'étude

- Formation initiale, recrutement et évaluation des enseignants et formateurs
- Développement professionnel continu et perspectives de carrière des enseignants et formateurs
- Direction et gestion au sein des établissements d'enseignement et de formation

3.3. Mots clés

- Assurance qualité,
- compétences des enseignants et formateurs,
- direction et gestion,
- mobilité des enseignants et formateurs,
- qualification des enseignants et formateurs,
- statut des enseignants et formateurs.

3.4. Sélection de sources sur la politique communautaire

Document de travail des services de la Commission (SEC(2007)1009): Quelle école pour le 21^e siècle?: http://ec.europa.eu/education/school21/consultdoc_fr.pdf

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 15 novembre 2007 sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:300:0006:0009:EN:PDF>

DG Éducation et culture: Projet de principes européens communs concernant les compétences et qualifications des enseignants:

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/principles_fr.pdf

Cedefop (2004). *Professionalisation of VET teachers for the future* [Professionnalisation des enseignants d'EFP pour l'avenir]:

http://www.trainingvillage.gr/etv/Information_resources/Bookshop/publication_details.asp?pub_id=379

Progress towards the Lisbon objectives in education and training – indicators and benchmarks [Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation: indicateurs et références] (2007):

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/progress06/report_en.pdf

Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009:

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845.fr09.pdf>

4. Éducation et formation pour favoriser l'employabilité

4.1. Description

La crise économique qui frappe actuellement l'Europe exige des mesures immédiates et efficaces pour stimuler le développement économique et social à long terme, renforcer la compétitivité et la cohésion sociale et soutenir l'employabilité. La Commission européenne, dans sa communication au Conseil européen de printemps intitulée «L'Europe, moteur de la relance» (Commission européenne, 2009) ⁽⁵⁾, énonce plusieurs éléments qui devraient aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de l'emploi appropriées et efficaces. À cet égard, elle a défini **trois priorités essentielles**: préserver les emplois existants, en créer de nouveaux et encourager la mobilité; mettre à niveau les compétences et assurer leur cohérence avec les besoins du marché du travail; faciliter l'accès à l'emploi.

Un grand nombre de jeunes sont exclus du marché du travail en raison de leur faible niveau d'études et de l'insuffisance de leurs compétences. Les restructurations économiques et l'évolution des besoins de compétences représentent des risques pour la sécurité de l'emploi. Les travailleurs doivent avoir la possibilité d'actualiser leurs connaissances, qualifications et compétences et d'en développer de nouvelles à différents stades de leur vie. C'est particulièrement important pour les personnes en situation d'emploi précaire, celles sans emploi ou sur le point de perdre leur emploi, les travailleurs âgés, les personnes faiblement qualifiées, les personnes issues de l'immigration ou les personnes handicapées.

Bien que l'Europe n'ait pas encore réalisé ses objectifs en matière d'emploi et que les tendances économiques ne soient pas particulièrement favorables, certains pays sont déjà confrontés à des pénuries de compétences. Dans un proche avenir, l'Europe devra peut-être faire face à un problème majeur de compétences. Compte tenu de l'augmentation de la durée de vie et de la baisse du taux de natalité, le nombre de jeunes arrivant sur le marché de l'emploi va en diminuant tandis que la durée d'activité professionnelle s'allonge. En 2020, 50 % de tous les emplois devraient exiger un niveau moyen de qualification, environ 31,5 % des emplois devraient exiger un niveau élevé, alors que la demande en main-d'œuvre faiblement qualifiée devrait passer de 1/3 en 1996 à environ 18,5 %. Les compétences de nombreux emplois actuels évolueront et nécessiteront que les personnes réactualisent leurs connaissances en permanence; dans d'autres cas, les personnes devront s'adapter à de nouveaux emplois.

L'éducation et la formation initiales fournissent des compétences de base sur lesquelles pourront s'appuyer des apprentissages ultérieurs. Les connaissances et les compétences que les personnes acquièrent peuvent les aider à entrer sur le marché du travail et aussi à s'adapter à de nouvelles exigences, de nouvelles méthodes de travail et des emplois qui sont encore inconnus.

Une étroite coopération avec les entreprises peut permettre d'améliorer la pertinence de l'enseignement et de la formation vis-à-vis du monde du travail. L'apprentissage sur le lieu de travail peut encourager les apprenants – qui, sans ce dispositif, auraient quitté l'école

⁽⁵⁾ Commission européenne (2009). L'Europe, moteur de la relance. Communication au Conseil européen de printemps, volume 1. Bruxelles, 4.3.2009, COM(2009) 114 final:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0114:FIN:FR:PDF>

prématurément – à poursuivre leur éducation et formation. Dans le contexte du marché du travail mondialisé et plus mobile, les travailleurs ont également besoin de compétences linguistiques et culturelles pour réussir. Faute de compétences linguistiques professionnelles suffisantes, par exemple, les migrants auront du mal à trouver un emploi (approprié) ou les petites et moyennes entreprises auront des difficultés à réussir au niveau international.

Pour choisir des programmes d'enseignement et de formation et des emplois adéquats, il faut, entre autres conditions préalables indispensables, disposer d'informations sur les compétences recherchées par les entreprises et de conseils d'orientation prenant en considération les compétences et les besoins de l'individu. Pour encourager les personnes à (re)faire un apprentissage et à économiser du temps et de l'argent, il importe que les établissements d'enseignement et de formation et les employeurs évaluent les connaissances, les qualifications et les compétences que les personnes ont acquises au travail, dans le cadre d'activités bénévoles ou dans le contexte familial.

Le développement des compétences s'inscrit également dans le cadre de la flexicurité. L'idée est d'assurer que les personnes conservent leur emploi, ou trouvent facilement un emploi bien qu'elles soient éventuellement contraintes de changer d'emploi ou d'interrompre leur carrière à un moment donné. Cette approche exige des stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie qui couvrent tous les niveaux et tous les secteurs de l'éducation et qui établissent un lien entre l'éducation et la formation, l'emploi et les politiques économiques et sociales. De telles stratégies ne sont pas encore en place dans tous les pays.

L'aide à l'employabilité des personnes est au cœur de nombreuses initiatives conjointes entre la Commission européenne et les pays, ainsi que les partenaires sociaux européens. Les principales initiatives dans ce domaine au niveau européen englobent les éléments suivants:

Compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie: le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen recommandent aux États membres ⁽⁶⁾ de permettre aux apprenants d'acquérir des compétences clés qui les aideront à s'adapter à l'évolution des demandes sur le marché du travail et à contribuer activement à la société.

Enseignement et formation professionnels (EFP): signée en 2002 dans le sillage de la stratégie de Lisbonne et de la coopération en matière d'éducation et de formation, la **déclaration de Copenhague** a été le point de départ d'une coopération plus étroite entre la Commission, les États membres et les partenaires sociaux européens en matière d'EFP. L'EFP joue un rôle clé en assurant l'apprentissage tout au long de la vie et en fournissant ainsi une main-d'œuvre qualifiée en adéquation avec le marché du travail. Le processus de Copenhague vise à faciliter l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et à promouvoir la mobilité éducative, professionnelle et géographique. Il a entraîné d'importantes innovations qui ont eu directement ou indirectement pour effet d'améliorer l'employabilité; au rang de ces innovations figurent les principes communs visant à accroître la transparence des qualifications, l'assurance qualité dans l'EFP, l'orientation tout au long de la vie et la validation des acquis non formels et informels.

Le **communiqué de Bordeaux** des ministres européens chargés de l'EFP de 2008 introduit un nouvel objectif qui est de renforcer les liens entre l'EFP et le marché du travail, et relie cet

⁽⁶⁾ Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2006/962/CE):
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:394:0010:0018:FR:PDF>

objectif à l'initiative «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux» visant à anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail ⁽⁷⁾.

Enseignement supérieur: le **processus de Bologne** vise à créer d'ici 2010 un espace européen de l'enseignement supérieur, dans lequel les étudiants pourront choisir un cursus de qualité dans une offre vaste et transparente et bénéficier de l'assouplissement des procédures de reconnaissance. Le **processus de Bologne** a proposé l'adoption d'un système principalement basé sur trois cycles (licence/bachelor-master-doctorat). La licence, obtenue à l'issue du premier cycle, doit correspondre à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail européen. Le deuxième cycle conduira au master et/ou à un doctorat, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays européens.

Pour relever le défi de l'employabilité, les liens entre l'EFP et l'enseignement supérieur deviennent de plus en plus importants dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie. La possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur est un important facteur de motivation pour inciter l'apprenant à s'engager dans l'EFP. Les États membres ont entamé le rapprochement entre les systèmes d'enseignement supérieur et d'EFP.

Éducation des adultes: les conclusions du Conseil sur l'éducation des adultes (2008) soulignent qu'il est crucial, à la fois pour l'employabilité et pour l'insertion sociale, que les adultes continuent d'apprendre à s'adapter au changement: l'amélioration permanente des compétences, l'actualisation des compétences et le développement continu des capacités sont des conditions indispensables à la participation active au sein de la société.

Les conclusions du Conseil sur les compétences nouvelles pour des emplois nouveaux (Conseil de l'Union européenne, 2009) soulignent qu'en égard à la crise économique actuelle, à la concurrence mondiale, aux évolutions technologiques vers une économie à faibles émissions de CO₂ et au vieillissement démographique, il est vital que l'Europe investisse dans les compétences, à tous les niveaux, et fournisse à tous ses citoyens un enseignement de qualité, non seulement pour son redressement à court terme mais aussi pour sa croissance et sa compétitivité à plus long terme, ainsi que pour l'équité et la cohésion sociale. Il importe d'aider les États membres à anticiper les besoins futurs de compétences pour les travailleurs et les employeurs de l'UE, en élaborant des projections régulièrement mises à jour concernant les tendances du marché du travail à l'échelon local, régional, national et européen et à analyser les compétences requises par secteur ⁽⁸⁾.

La **flexicurité** établit un compromis entre la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail et aide à la fois les employés et les employeurs à saisir les opportunités qu'offre la mondialisation. Les principes communs de la flexicurité sont les suivants: stratégies globales

⁽⁷⁾ Communiqué de Bordeaux sur la coopération renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels. Communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne réunis à Bordeaux le 26 novembre 2008 pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/bordeaux_fr.pdf

⁽⁸⁾ Conseil de l'Union européenne (2009). *Council conclusions on new skills for new jobs. Anticipating and matching labour market and skills needs* [Conclusions du Conseil. Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux. Anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail], 2930^e réunion du Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs», 6479/09. Bruxelles, 9.3.2009: http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/lsa/106549.pdf

d'apprentissage tout au long de la vie; politiques actives efficaces sur le marché du travail; facilitation de la mobilité ascensionnelle et de la mobilité entre les situations de chômage ou d'inactivité et de travail; actualisation permanente des compétences.

Les **partenaires sociaux européens** ont développé leur propre cadre d'actions pour le développement des compétences d'apprentissage tout au long de la vie et les qualifications, mais participent aux efforts de la Commission et des pays visant à améliorer l'EFP en Europe et à la rendre plus attractive.

Les visites d'étude présenteront les développements et les mesures relatives à l'éducation et l'enseignement pour l'employabilité:

- (a) contribution de l'éducation et de la formation en vue d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences pour le marché du travail;
- (b) analyse des déficits et des besoins de compétences émergents sur les marchés du travail des États membres de l'UE et élaboration de politiques visant à traiter ce problème;
- (c) conception et mise en œuvre d'activités (transition de l'enseignement et de la formation à la vie active, orientation professionnelle et apprentissage sur le lieu de travail, etc.) en vue d'accroître l'employabilité.

4.2. Liste de thèmes pour les visites d'étude

- Transition de l'enseignement et de la formation à la vie active
- Apprentissage sur le lieu de travail
- Intégration des groupes défavorisés sur le marché du travail
- Renforcement de l'attrait de l'EFP
- Contribution des partenaires sociaux à l'apprentissage tout au long de la vie
- Compétences nouvelles pour des emplois nouveaux

4.3. Mots clés

- orientation tout au long de la vie,
- compétences linguistiques,
- validation des acquis non formels et informels,
- apprentissage,
- esprit d'entreprise,
- stage,
- compétences clés,
- travailleurs âgés,
- éducation des adultes,
- insertion sociale.

4.4. Sélection de sources sur la politique communautaire

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne: Stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage (2006):

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0033:FIN:FR:PDF>

Commission européenne. Esprit d'entreprise et projets sur la politique des PME dans ce domaine: http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/support_measures/index.htm

Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes «C'est toujours le moment d'apprendre» (2007):

http://ec.europa.eu/education/policies/adult/com558_fr.pdf

Communication de la Commission «Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre» (2006):

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0614:FIN:FR:PDF>

Cedefop (2008). Career development at work – A review of career guidance to support people *in employment* [Organisation de sa carrière au travail – Revue de l'orientation professionnelle à l'intention des personnes en situation d'emploi]:

http://www.trainingvillage.gr/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/504/5183_en.pdf

Communication de la Commission au Conseil européen de printemps. Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2008-2010):

http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/european-dimension-200712-annual-progress-report/200712-annual-report-integrated-guidelines_fr.pdf

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux. Anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/com868_fr.pdf

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions (2007). Vers des principes communs de flexicurité: Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=102&langId=fr&pubId=188&type=2&furtherPubs=yes>

Communiqué de Bordeaux sur la coopération renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels. Communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne réunis à Bordeaux le 26 novembre 2008 pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/bordeaux_fr.pdf

Progress towards the Lisbon objectives in education and training – indicators and benchmarks [Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation: indicateurs et références] (2007):

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/progress06/report_en.pdf

Skillsnet: réseau du Cedefop sur l'identification précoce des besoins de compétences:

http://www.cedefop.europa.eu/etv/projects_networks/skillsnet/

Cedefop (2009). *Future skill supply in Europe: medium-term forecast up to 2020* [Quelle offre de compétences pour l'Europe de demain? Prévisions à moyen terme jusqu'à 2020]:

http://www.cedefop.europa.eu/etv/Information_resources/Bookshop/publication_details.asp?pub_id=547

Commission européenne (2009). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Un engagement commun en faveur de l'emploi. Bruxelles, 3.6.2009, COM(2009) 257 final:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=514&furtherNews=yes>

Commission européenne (2009). L'Europe, moteur de la relance. Communication au Conseil européen de printemps, volume 1. Bruxelles, 4.3.2009, COM(2009) 114 final:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0114:FIN:FR:PDF>

Conseil de l'Union européenne (2009). *Council conclusions on new skills for new jobs. Anticipating and matching labour market and skills needs* [Conclusions du Conseil. Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux. Anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail]. 2930^e réunion du Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs», 6479/09. Bruxelles, 9.3.2009:

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/lsa/106549.pdf

Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009:

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845.fr09.pdf>

5. Mise en œuvre d'outils, de principes et de cadres européens communs pour l'apprentissage tout au long de la vie

5.1. Description

Plusieurs outils, principes et cadres communs ont été ou sont développés au niveau européen en vue d'atteindre les objectifs de Lisbonne ⁽⁹⁾ en termes de promotion de la mobilité des citoyens européens ainsi que de leurs qualifications et acquis d'apprentissage. Ils visent tous à renforcer la coopération européenne et à améliorer la transparence, la reconnaissance et l'assurance de la qualité dans tous les secteurs de l'éducation et la formation.

Le cadre européen des certifications (CEC) est un cadre de référence commun, qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification et de faciliter la lecture et la compréhension des certifications dans différents pays et systèmes européens. Il a deux objectifs principaux: promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et l'éducation et la formation tout au long de la vie. De plus en plus de pays européens mettent en place et appliquent des cadres nationaux des certifications qui sont étroitement liés – mais pas exclusivement toutefois – au CEC.

Les gouvernements sont intéressés par la mise en place de cadres globaux permettant d'englober des qualifications qui correspondent à des acquis d'apprentissage dans différents domaines, par exemple le milieu scolaire, le milieu professionnel, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes. Ces nouveaux cadres sont souvent liés aux stratégies d'apprentissage tout au long de la vie et destinés à s'ouvrir à l'apprentissage informel, ou à l'expérience, que les apprenants souhaitent voir reconnus. Des principes européens communs pour la validation des acquis non formels et informels ont été énoncés en 2004, puis transformés en 2009 en lignes directrices, afin de mettre en place un instrument pour l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes et de systèmes de validation dans les États membres ⁽¹⁰⁾.

Le cadre européen des certifications sert également de référence européenne commune aux organisations internationales qui souhaitent mettre en place leurs propres certifications à travers les pays. Il peut également contribuer à concilier la demande de compétences à long terme du marché du travail et les politiques relatives à l'éducation et la formation afin de s'adapter aux changements et aux restructurations engendrés par la mondialisation. La plupart des pays ont d'ores et déjà entrepris d'élaborer des cadres nationaux génériques de certifications, englobant tous les sous-systèmes. Un cadre national des certifications est un outil qui permet d'assurer une meilleure cohérence en matière de développement des politiques et d'apprentissage tout au long de la vie et qui vise à faciliter l'accès, la progression et la reconnaissance des acquis.

⁽⁹⁾ Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe «Éducation et formation 2010»:
http://eur-lex.europa.eu/pri/fr/oj/dat/2002/c_142/c_14220020614fr00010022.pdf

⁽¹⁰⁾ Cedefop (2009). *European guidelines for validating non-formal and informal learning* [Lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels]. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne:
http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/553/4054_en.pdf

L'Europass⁽¹¹⁾ est un outil permettant aux citoyens de faire comprendre clairement et facilement leurs connaissances, leurs compétences et leurs qualifications et favorisant la mobilité en Europe. Il comprend cinq documents: le curriculum vitae, le passeport de langues, l'Europass mobilité, le supplément descriptif du certificat et le supplément au diplôme.

La transparence des qualifications et la reconnaissance des acquis d'apprentissage sont également soutenues par des outils qui aident les apprenants à transférer les crédits obtenus au cours de périodes d'apprentissage dans leur propre pays ou à l'étranger. Il s'agit du **système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)** pour l'enseignement supérieur et, pour l'EFP, du **système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)**. L'ECVET a été formellement établi par une recommandation adoptée en 2009 par le Parlement européen et le Conseil⁽¹²⁾.

En 2009, le Parlement européen et le Conseil ont par ailleurs adopté une recommandation établissant un cadre européen de référence pour l'assurance qualité dans l'EFP⁽¹³⁾, tandis que des normes communes ont déjà été élaborées pour l'enseignement supérieur. Cette recommandation définit également des critères de qualité et des descripteurs indicatifs, ainsi qu'un ensemble de référence d'indicateurs de qualité pour l'EFP.

Des services d'orientation et de conseil de grande qualité aident les citoyens à apprendre tout au long de leur vie, à gérer leur carrière et à réaliser leurs objectifs personnels. L'orientation tout au long de la vie s'inscrit dans le cadre d'objectifs plus larges de plein emploi, d'élévation des niveaux d'éducation et de croissance économique. En 2008, le Conseil de l'Union européenne a adopté une résolution pour une meilleure inclusion de l'orientation dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie⁽¹⁴⁾ qui renforce le rôle de l'orientation tout au long de la vie dans le développement et la mise en œuvre des politiques européennes d'éducation, de formation et d'emploi.

Les visites d'étude présenteront les outils, les principes et les cadres européens en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, et notamment:

- (a) l'élaboration et la mise en œuvre des cadres des certifications en référence au CEC;
- (b) la promotion de l'Europass et son utilisation par les établissements d'enseignement et de formation, les services d'orientation et de l'emploi ainsi que par les citoyens;
- (c) la conception et la mise en œuvre de cadres d'assurance de la qualité inspirés du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité;

⁽¹¹⁾ Consultez le site web Europass: <http://europass.cedefop.europa.eu>

⁽¹²⁾ Recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) [SEC(2008) 442, SEC(2008) 443]: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0180:FIN:FR:PDF>

⁽¹³⁾ Recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels. Bruxelles, 2.4.2009, 2008/0069 (COD), PE-CONS3746/08: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st03/st03746.fr08.pdf>

⁽¹⁴⁾ *Resolution on better integrating lifelong guidance into lifelong learning strategies* [Résolution du Conseil. Mieux inclure l'orientation dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie]: http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/educ/104236.pdf

- (d) des outils pour le transfert de crédits visant à promouvoir la mobilité des apprenants;
- (e) les principes de reconnaissance des apprentissages non formels et informels;
- (f) la promotion d'une action politique pour l'orientation tout au long de la vie en vue de développer les structures d'orientation au niveau national/régional.

5.2. Liste de thèmes pour les visites d'étude

- Cadres nationaux et sectoriels des certifications liés au CEC
- Outils visant à promouvoir la transparence des qualifications et la mobilité des citoyens
- Systèmes d'assurance de la qualité, cadres et approches
- Transfert de crédits entre différents contextes
- Validation des acquis non formels et informels
- Orientation pour l'apprentissage tout au long de la vie et la gestion de carrière

5.3. Mots clés

- Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET),
- Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS),
- Europass,
- mobilité des travailleurs,
- mobilité des apprenants,
- mobilité des enseignants et des formateurs,
- formation des adultes,
- acquis d'apprentissage,
- cadre européen des certifications (CEC),
- cadres nationaux des certifications,
- partenaires sociaux,
- orientation tout au long de la vie.

5.4. Sélection de sources sur la politique communautaire

Soutien de la mobilité des citoyens et de l'apprentissage tout au long de la vie (CEC, Europass, ECTS, ECVET, orientation tout au long de la vie):

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc40_en.htm

Recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET). Bruxelles, 17.4.2009, 2008/0070 (COD), PE-CO_S 3747/08:

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st03/st03747.fr08.pdf>

Cadre européen des certifications:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:111:0001:0007:FR:PDF>

Cedefop (2009). *European guidelines for validating non-formal and informal learning*. [Lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels]. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne:

http://www.cedefop.europa.eu/etv/Information_resources/Bookshop/publication_details.asp?pub_id=553

Cedefop (2009). *The shift to learning outcomes. Policies and practices in Europe*. [Le mouvement en faveur des acquis d'apprentissage. Politiques et pratiques en Europe]. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne:

http://www.cedefop.europa.eu/etv/Information_resources/Bookshop/publication_details.asp?pub_id=525

Assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur:

<http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/Standards-and-Guidelines-for-QA.pdf>

Réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'éducation et la formation professionnels:

<http://www.enqavet.eu>

Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0179:FIN:FR:PDF>

Recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels. Bruxelles, 24.2009, 2008/0069 (COD), PE-CONS3746/08: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st03/st03746.fr08.pdf>

Cedefop (2008). *Establishing and developing national lifelong guidance policy forums. A manual for policy-makers and stakeholders* [La mise en place et le développement de forums politiques nationaux sur l'orientation tout au long de la vie: manuel destiné aux décideurs politiques et aux parties prenantes]:

http://www.trainingvillage.gr/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/508/5188_en.pdf

Cedefop (2008). Panorama de la politique à la pratique. Une évolution systémique vers l'orientation tout au long de la vie en Europe:

http://www.trainingvillage.gr/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/505/5182_fr.pdf

Council Resolution on better integrating lifelong guidance into lifelong learning strategies [Résolution du Conseil. Mieux inclure l'orientation dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie]:

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/educ/104236.pdf

Progress towards the Lisbon objectives in education and training – indicators and benchmarks [Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation – indicateurs et références] (2007):

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/progress06/report_en.pdf

6. Tendances et défis dans les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

6.1. Description

La crise économique qui frappe actuellement l'Europe met en évidence combien l'éducation et la formation sont des leviers importants pour la relance européenne. La flexibilité et la sécurité nécessaires pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité dépendent de la capacité à garantir que tous les citoyens acquièrent des compétences clés et mettent à jour leurs qualifications tout au long de leur vie. L'apprentissage tout au long de la vie soutient la créativité et l'innovation et permet une participation économique et sociale à part entière. C'est la raison pour laquelle les États membres de l'UE et la Commission européenne ont considérablement renforcé au cours de ces dernières années leur coopération politique dans le cadre notamment du programme de travail «Éducation et formation 2010», visant à atteindre les objectifs de Lisbonne et à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2013 reprend des actions préalablement menées dans le domaine de l'éducation et la formation sur le plan européen, notamment dans l'EFV dans le cadre du processus de Copenhague, et les liens avec le processus de Bologne qui est fondamental pour l'établissement d'un espace européen de l'enseignement supérieur.

Le programme de travail «Éducation et formation 2010» applique la méthode ouverte de coordination en tant que cadre stratégique de coopération entre la Commission et les États membres. Cette méthode permet de diffuser des bonnes pratiques et de parvenir à une plus grande convergence vers les principaux objectifs communautaires:

- en identifiant et en définissant conjointement les objectifs à atteindre;
- en définissant en commun les critères de référence et les indicateurs permettant aux États membres de savoir où ils se situent et d'évaluer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs fixés;
- en indiquant les moyens de favoriser les échanges et la diffusion des bonnes pratiques, notamment avec des activités d'apprentissage entre pairs.

La Commission européenne, en concertation avec les États membres, a récemment réexaminé la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation et défini des priorités stratégiques pour cette coopération jusqu'en 2020:

- faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation;
- faciliter l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Cette coopération devrait porter sur l'apprentissage dans tous les contextes – qu'il soit formel, non formel ou informel – et à tous les niveaux: de l'enseignement préscolaire et scolaire jusqu'à l'enseignement supérieur, l'EFPP et l'éducation et la formation des adultes (Conseil de l'Union européenne, 2009) ⁽¹⁵⁾.

Les échanges d'informations sur les différentes options politiques peuvent contribuer à faire progresser les réformes des systèmes nationaux d'éducation et de formation et, avec d'autres activités d'apprentissage communes, à avancer vers les objectifs et les références communs pour l'apprentissage tout au long de la vie.

La plupart des pays ont progressé dans la définition de stratégies unifiées et globales d'éducation et de formation tout au long de la vie. Dans ces cadres, les avancées sont évidentes dans l'enseignement préscolaire, la validation des acquis non formels et informels et tout particulièrement les cadres nationaux des certifications qui ont été mis en place dans la plupart des États membres de l'UE en réponse au cadre européen des certifications basé sur les acquis d'apprentissage.

Malgré les progrès dans les domaines susmentionnés, les défis suivants restent à relever pour mettre en œuvre les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Il convient d'appliquer des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie cohérentes et exhaustives intégrant l'éducation, l'enseignement supérieur, l'éducation des adultes et l'EFPP. Il est essentiel d'adopter une approche intégrée mettant en relation l'apprentissage tout au long de la vie et l'EFPP avec d'autres domaines politiques tels que la macroéconomie, l'emploi, la concurrence, l'entreprise, la recherche et l'innovation ainsi que les politiques sociales.

L'un des principaux défis des cadres nationaux des certifications sera leur capacité à se positionner comme des instruments d'intégration, permettant d'établir des passerelles entre les secteurs de l'éducation et la formation et d'exploiter les acquis de l'apprentissage non formel et informel, y compris sur le lieu de travail.

La participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie est encore loin des objectifs européens. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre à jour leurs compétences à différents stades de leur vie, étendre leur accès à l'éducation et la formation et la valorisation de leurs apprentissages, améliorer la qualité des prestations et accroître la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail.

De faibles niveaux d'études et des compétences insuffisantes sont les principaux facteurs expliquant l'exclusion sociale et la situation peu satisfaisante sur le marché du travail. Ce constat s'applique notamment aux travailleurs âgés, aux travailleurs peu qualifiés et autres groupes défavorisés (tels que les migrants) qui risquent de perdre leur emploi ou de ne pas en trouver. Les tendances démographiques et relatives au marché du travail conduiront à une

⁽¹⁵⁾ Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009: http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845_fr09.pdf

augmentation de la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée et à des opportunités toujours plus minces pour les travailleurs faiblement qualifiés. Pour relever ce défi, il faudra accroître les investissements en termes de capital humain et social et améliorer la participation à l'apprentissage tout au long de la vie.

Les visites d'étude présenteront les évolutions concernant:

- (a) les réformes de l'éducation et de la formation ainsi que les mesures politiques visant à mettre en œuvre les stratégies intégrées d'apprentissage tout au long de la vie;
- (b) les mesures politiques permettant d'accroître la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie;
- (c) la mise en œuvre de filières d'apprentissage souples et de possibilités de transition entre différentes parties des systèmes nationaux.

6.2. Liste de thèmes pour les visites d'étude

- Réformes des systèmes nationaux d'éducation et de formation
- Établissement de liens entre l'EFP et l'enseignement supérieur
- Mise en œuvre de filières d'apprentissage souples
- Renforcement de la participation des adultes à l'éducation et la formation

6.3. Mots clés

- formation des adultes,
- travailleurs âgés,
- travailleurs peu qualifiés,
- migrants et minorités,
- validation des acquis non formels et informels,
- acquis d'apprentissage,
- cadres nationaux des certifications,
- système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)
- système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)
- cadre européen des certifications (CEC),
- programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie,
- approches innovantes.

6.4. Sélection de sources sur la politique communautaire

Stratégie européenne et coopération dans l'éducation et la formation:
http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc28_en.htm

Projet de rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010» «L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation»:
http://ec.europa.eu/education/policies/2010/natreport08/council_fr.pdf

Éducation et formation 2010 – systèmes différents, objectifs partagés:
http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc36_en.htm

Progress towards the Lisbon objectives in education and training – indicators and benchmarks [Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation – indicateurs et références] (2007):
http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/progress06/report_en.pdf

Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre, Communication de la Commission (octobre 2006):
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0614fr01.pdf

Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009:
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845.fr09.pdf>

7. Mise en place de communautés d'apprentissage associant tous les acteurs de l'éducation et de la formation

7.1. Description

L'éducation et la formation européennes jouent plusieurs rôles importants au sein de notre société. Elles fournissent aux apprenants les connaissances, qualifications et compétences dont ils ont besoin pour exercer un emploi ou une profession, mais elles contribuent également au développement de compétences importantes pour la vie familiale et sociale de chacun.

Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation est l'un des trois objectifs stratégiques du programme de travail adopté par les ministres de l'éducation européens afin de faire de l'Europe une société fondée sur la connaissance (stratégie de Lisbonne). Dans sa communication intitulée «Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire», la Commission européenne souligne l'importance des «communautés d'apprentissage» qui englobent les partenariats avec des agences, des organisations et d'autres acteurs extérieurs à l'environnement scolaire «classique».

Les établissements d'enseignement et de formation deviennent ainsi davantage responsables vis-à-vis des partenaires et les représentants du marché du travail, les familles, les organisations civiques et environnementales ainsi que les apprenants peuvent travailler ensemble pour déterminer les résultats escomptés de l'apprentissage, le contenu et les formes d'apprentissage adaptées. La participation des parents est également primordiale car elle contribue à la réussite scolaire et à l'amélioration de l'école. Les établissements d'enseignement et de formation peuvent également favoriser la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants et des jeunes et contribuer à instaurer un niveau élevé de protection de la santé, de bien-être et de cohésion sociale.

Le cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2010 (Conseil de l'Union européenne, 2009)⁽¹⁶⁾ souligne l'importance de développer des partenariats entre les prestataires d'enseignement et de formation et les partenaires sociaux⁽¹⁷⁾, les entreprises, les instituts de recherche, les acteurs

⁽¹⁶⁾ Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845.fr09.pdf>

⁽¹⁷⁾ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 12 mai 2009 sur le développement de partenariats entre institutions d'enseignement et de formation et partenaires sociaux, en particulier les employeurs, dans le contexte de l'éducation et de la formation tout au long de la vie: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09876.fr09.pdf>

culturels et les industries créatives pour doter les individus des compétences et qualifications requises sur le marché du travail et pour encourager l'innovation.

Les visites d'étude présenteront des approches et des exemples de bonnes pratiques concernant:

- (a) les incitations et les initiatives mises en place sur le plan national et régional en faveur de la coopération entre les établissements d'enseignement et de formation et les partenaires extérieurs, dont les parents, les municipalités, les entreprises, les partenaires sociaux, les ONG, etc.;
- (b) des exemples nationaux, régionaux et locaux de gouvernance participative et d'évaluation des établissements d'enseignement et de formation;
- (c) les initiatives en matière de prévention de la violence à l'encontre des enfants et des jeunes.

7.2. Liste de thèmes pour les visites d'étude

- Coopération entre les établissements d'enseignement et de formation et les communautés locales
- Rôle des parents et des partenaires sociaux dans la gouvernance
- Rôle des écoles et des communautés dans la prévention de la violence

7.3. Mots clés

- évaluation (école ou établissement),
- autonomie (école ou établissement),
- implication des parents,
- harcèlement moral,
- partenaires sociaux,
- environnement scolaire,
- financement,
- insertion sociale,
- direction et gestion,
- développement durable.

7.4. Sélection de sources sur la politique communautaire

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire: http://ec.europa.eu/education/school21/com425_fr.pdf

Document de travail des services de la Commission (SEC(2007)1009): Quelle école pour le 21^e siècle?: http://ec.europa.eu/education/school21/consultdoc_fr.pdf#

Progress towards the Lisbon objectives in education and training – indicators and benchmarks [Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation – indicateurs et références] (2007):

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/progress06/report_en.pdf

Conseil de l'Union européenne. Conclusions sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) (Réexamen des conclusions du Conseil du 15 novembre 2004) (2006/C 298/05), 8.12.2006:

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/council13832_fr.pdf

Communiqué d'Helsinki sur la coopération européenne renforcée pour l'enseignement et la formation professionnels: communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelles, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, réunis à Helsinki, le 5 décembre 2006 pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague. Bruxelles: Commission européenne, 2006:

http://www.minedu.fi/export/sites/default/vet2006/pdf/Helsinki_Communique_fr.pdf

Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009:

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845.fr09.pdf>

8. Promouvoir la mobilité transfrontalière dans l'apprentissage tout au long de la vie

8.1. Description

Faire en sorte que l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité est l'un des objectifs stratégiques pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2010 (Conseil de l'Union européenne, 2009) ⁽¹⁸⁾.

La construction d'un véritable espace européen de l'enseignement constitue une priorité pour l'Union européenne, tant pour des raisons culturelles qu'économiques. La mobilité des citoyens, notamment dans le cadre de l'éducation et la formation, contribue à promouvoir le sentiment d'appartenance à l'Europe en renforçant la conscience européenne et l'émergence d'une citoyenneté européenne. D'un point de vue plus pratique, elle permet aux jeunes d'améliorer leurs compétences personnelles et leur capacité d'insertion professionnelle et aux enseignants et formateurs d'élargir le champ de leurs expériences et d'améliorer leurs compétences. Enfin, dans une économie internationalisée, la capacité à se former et à travailler dans un environnement plurilingue est essentielle à la compétitivité de l'économie européenne.

La **charte européenne de qualité pour la mobilité** de 2006 est le document de référence en matière de qualité pour les séjours à l'étranger d'éducation et de formation. Elle complète la recommandation de 2001 en faveur de la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des jeunes volontaires, des enseignants et des formateurs. Cette charte, qui a été adoptée par les États membres, dégage des orientations concernant les modalités de la mobilité à des fins d'apprentissage ou à d'autres fins, comme l'évolution professionnelle, des jeunes et des adultes.

La Commission européenne a lancé en 2007 le nouveau **programme d'éducation et de formation tout au long de la vie**. Il a remplacé les anciens programmes en matière d'éducation, formation professionnelle et *e-learning* qui se sont achevés en 2006 permettant aux programmes Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci et Grundtvig de se poursuivre.

Ce programme soutient les échanges et les relations entre personnes, établissements et pays. Par exemple, les échanges d'étudiants, les formations en cours d'emploi dans les écoles ou l'éducation des adultes et la participation à de courts stages spécifiques pour les étudiants de l'enseignement professionnel dans des entreprises d'un autre pays concernent les personnes. Les échanges entre établissements impliquent la mise en place de partenariats entre écoles de différents pays ainsi que des projets conjoints menés par des universités afin d'élaborer des cursus communs et des programmes intensifs de courte durée ou de constituer des réseaux

⁽¹⁸⁾ Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009: http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845_fr09.pdf

thématiques dans différentes disciplines. Les relations entre pays comprennent les visites d'étude pour les administrateurs régionaux et nationaux en matière d'éducation, de formation et d'orientation, les réseaux d'experts nationaux ou la publication de statistiques comparables sur les systèmes d'éducation et de formation.

Un forum d'experts de haut niveau sur la mobilité a été mis en place par la Commission européenne et en juillet 2008, il a préconisé d'accroître radicalement les possibilités de mobilité des jeunes à moyen terme. D'ici 2020, au moins 50 % des jeunes devraient pouvoir bénéficier d'une forme de mobilité transfrontalière au cours de leurs études ou de leur formation, sous la forme d'un stage ou dans le cadre d'activités de volontariat. Cette offre devrait s'appliquer quelle que soit la catégorie sociale des personnes et couvrir une vaste gamme de contextes d'apprentissage, dont l'école, l'université et la formation professionnelle ainsi que d'autres environnements d'apprentissages informels. Le forum a appelé à une action stratégique afin de supprimer les obstacles à la mobilité et de garantir la qualité et l'échange de bonnes pratiques.

En juillet 2009, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur le Livre vert «Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage»⁽¹⁹⁾. Ce livre vert traite des divers aspects d'une période de mobilité, de sa préparation à son prolongement, ainsi que des principaux obstacles à la mobilité, et invite à formuler des propositions et à présenter des exemples de bonnes pratiques en vue d'éliminer ces obstacles.

Outre les initiatives ci-dessus, des outils communs sont conçus pour la transparence des qualifications et une mobilité accrue entre les différents pays et systèmes en Europe. Il s'agit du cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC), du système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET), du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) et de l'Europass.

Les visites d'étude présenteront les évolutions et les mesures concernant la mise en place de la mobilité dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, telles que:

- (a) les initiatives et les projets relatifs à la mobilité des apprenants dans différents contextes d'apprentissage;
- (b) les initiatives et les projets promouvant un meilleur accès de tous les individus à la mobilité;
- (c) les initiatives permettant que les qualifications soient plus claires et compréhensibles à travers les différents pays et systèmes d'Europe;
- (d) les nouvelles approches visant à simplifier la validation et la reconnaissance des savoirs, aptitudes et compétences acquis au cours de la période de mobilité;
- (e) la promotion de l'Europass et son utilisation par les établissements d'enseignement et de formation, les services de l'emploi et les citoyens;

⁽¹⁹⁾ Livre vert. Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage, COM(2009) 329 final: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/mobility/com329_fr.pdf

(f) les outils pour le transfert et la reconnaissance des acquis d'apprentissage en vue de faciliter la mobilité des apprenants.

8.2. Liste de thèmes pour les visites d'étude

- La mobilité des apprenants dans l'enseignement et la formation

8.3. Mots clés

- mobilité des apprenants,
- mobilité des travailleurs,
- mobilité des enseignants et des formateurs,
- programme d'éducation et de formation tout au long de la vie,
- transparence des qualifications,
- Europass,
- système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET),
- système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS),
- cadre européen des certifications (CEC),
- acquis d'apprentissage,
- compétences linguistiques,
- sensibilité et expression culturelles,
- groupes défavorisés.

8.4. Sélection de sources sur la politique communautaire

Charte européenne de qualité pour la mobilité:

<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:394:0005:0009:FR:PDF>

Rapport du forum d'experts de haut niveau sur la mobilité «Faire de la mobilité pour l'apprentissage une occasion pour tous»:

http://ec.europa.eu/education/doc/2008/mobilityreport_fr.pdf

Soutien de la mobilité des citoyens et de l'apprentissage tout au long de la vie (CEC, Europass, ECTS, ECVET, orientation tout au long de la vie):

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc40_en.htm

Le nouveau programme d'apprentissage tout au long de la vie (2007-2013):

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_en.htm

Progress towards the Lisbon objectives in education and training – indicators and benchmarks [Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation – indicateurs et références] (2007):

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/progress06/report_en.pdf

Livre vert. Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage, COM(2009) 329 final: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/mobility/com329_fr.pdf

Conseil de l'Union européenne (2009). Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), 9845/09. Bruxelles, 13.5.2009: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st09/st09845.fr09.pdf>